

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 mai 2016</b>	<b>N° 2016-276</b>

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15  
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 mai 2016</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction de la communication	<i><b>N° 2016-276</b></i>

---

**"Fête du vin" à Bordeaux du 23 au 26 juin 2016 - Réalisation d'un stand commun entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Remboursement des frais engagés par Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

---

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Premier événement œnotouristique d'Europe en faveur des vins de Bordeaux, la 10<sup>ème</sup> édition de la Fête du vin aura lieu cette année du 23 au 26 juin 2016.

Organisée sur les quais classés au Patrimoine mondial par l'UNESCO, les amoureux de vin, de gastronomie et de culture, pourront, pendant ces quatre jours de fête, découvrir la beauté architecturale de la ville, les vignobles qui l'entourent et les multiples atouts d'un territoire d'exception.

Rendez-vous majeur pour le rayonnement de la métropole, Bordeaux Métropole est, depuis sa création, partenaire de l'événement aux côtés de la Ville de Bordeaux, organisatrice de la manifestation. Par œnologie

Pour l'édition 2016, les deux collectivités ont souhaité se rapprocher pour créer un stand commun afin de mutualiser leurs moyens et leurs ressources.

Bordeaux Métropole étant chargée de faire réaliser ce stand pour les deux collectivités, il est convenu que la Ville de Bordeaux rembourse les dépenses engagées pour son compte par Bordeaux Métropole, au vu des factures définitives et faisant apparaître distinctement les réalisations effectuées pour chacune des collectivités ainsi que les montants respectifs de ces réalisations.

La réalisation du stand est estimé à 50 000 € HT maximum.

Afin de définir les modalités de prise en charge des frais engagés par Bordeaux Métropole et de remboursement par la Ville de Bordeaux, une convention doit être conclue entre les deux collectivités.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L5217-2-1°-d du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'accord entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole de créer un stand commun pour l'édition 2016 de la Fête du vin,

**VU** la convention ayant pour objet de définir les modalités de prise en charge des frais engagés par Bordeaux Métropole et de remboursement par la ville de Bordeaux,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a un intérêt à conventionner avec la Ville de Bordeaux pour la réalisation de ce stand commun**

### **DECIDE**

**Article 1** : le projet de convention tel qu'annexé au présent rapport, ayant pour objet de définir les modalités de prise en charge des frais engagés par Bordeaux Métropole et de remboursement par la Ville de Bordeaux, est approuvé,

**Article 2** : le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3** : les dépenses seront payées sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6233, fonction 900, crb AAA

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 JUIN 2016</b>	Pour expédition conforme,  la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>6 JUIN 2016</b>	
	Madame Virginie CALMELS